



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

L'ESSENTIEL 2025



Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des **RE**sidus **M**énagers

COMME JULIE, FAITES LE BON GESTE DE TRI !



Pour savoir comment trier le verre :

sietrem.fr

info@sietrem.fr - 01 60 07 09 19



Sommaire

1	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SIETREM	02
2	LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	04
3	LE FLUX DES DÉCHETS DU SIETREM EN 2025	06
4	LA PRÉ-COLLECTE ET LA COLLECTE	08
5	LE RÉSEAU DES DÉCHETTERIES	10
6	LE TRAITEMENT	12
7	UN COÛT DE SERVICE MAÎTRISÉ	17
8	UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ	20
9	LA COMMUNICATION ET LA SENSIBILISATION : UNE PRIORITÉ POUR LE SYNDICAT	22



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2025

- Directeur de la publication : Benoît BREYSSE
- Rédaction, pilotage et coordination : Service communication du SIETREM
- Chiffres et données : SIETREM
- Crédit photos : SIETREM, Citeo, DR
- Conception Graphique : Studio V. Graph
- Impression sur papier recyclé : AzurPartner

Rapport d'Activité - L'essentiel 2025

Edito

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des orientations portées par les élus du Comité syndical du précédent mandat 2020-2026. Dernière année avant l'installation des nouvelles instances, elle a été marquée par l'aboutissement de la procédure de renouvellement de délégation de service public relative à la reconstruction et à la gestion de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

À l'issue d'une mise en concurrence encadrée par le code de la commande publique qui a duré plus de 3 ans, le Comité Syndical a approuvé l'offre proposée par PAPREC Energies 77. Le contrat couvre la poursuite de l'activité de l'installation existante ainsi que la conception, la réalisation et la gestion de la future UVE. Grâce à cet investissement structurant, le SIETREM sera doté d'un équipement moderne qui garantira des performances énergétiques optimales tout en respectant scrupuleusement l'environnement et la réglementation en vigueur.

Parallèlement, plusieurs actions ont renforcé la qualité du service proposé aux quelque 315 000 habitants. Le service de collecte des encombrants sur rendez-vous a poursuivi son développement, les solutions de tri à la source des biodéchets se sont étendues dans les communes volontaires et le règlement des déchetteries a été revu pour adapter les conditions d'utilisation de ces équipements.

La sensibilisation dès le plus jeune âge demeure un axe majeur. De nouveaux outils pédagogiques ont été créés, les visites du centre de tri se sont multipliées et l'intelligence artificielle a fait son entrée à bord d'une grande partie des véhicules de collecte des emballages et papiers. Cette technologie permet de mieux cibler les actions de communication et d'accompagner les usagers vers des gestes toujours plus efficaces. Ce rapport d'activité illustre la mobilisation des élus, des agents et des partenaires pour faire évoluer un service public innovant, performant et durable ■



Benoît BREYSSE,
Président du SIETREM
Adjoint au Maire de Chelles

PRÉSENTATION GÉNÉRALE



Le SIETREM et son territoire

Situé au nord du département de la Seine-et-Marne, à l'est de la petite couronne parisienne et limitrophe du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, le SIETREM s'étend sur une superficie de 172 km².

Le syndicat regroupe 29 communes de Seine-et-Marne et 2 communes de Seine-Saint-Denis membres de l'Établissement Public Territorial (EPT) N°9, Grand Paris Grand Est. En Seine-et-Marne, 10 communes sont regroupées au sein de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et 19 communes sont adhérentes à la communauté d'agglomération Marne et Gondoire. Ces 2 EPCI et l'EPT9 ont délégué la compétence de la collecte et du traitement au SIETREM ■

EN CHIFFRES

29 communes de Seine-et-Marne
+2 communes de Seine-Saint-Denis sont regroupées au sein du syndicat.

315 589 habitants
 (population totale en 2025).



Les compétences

Le SIETREM exerce les compétences de la collecte, du traitement et de la valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés de son territoire.

À ce titre, il assure :

- La prévention des déchets
- La pré-collecte des déchets ménagers (dotation et maintenance des bacs et colonnes d'apport volontaire),
- La collecte des ordures ménagères résiduelles,
- La collecte sélective (emballages, papiers et verre),
- La collecte :
 - des déchets verts,
 - des encombrants,
 - des déchets des marchés,
 - des déchets alimentaires,
 - des déchets communaux,
 - des points d'apport volontaire pour le verre,
 - des points d'apport volontaire pour les cartons,
 - des points d'apport volontaire enterrés,
- La gestion et l'exploitation du réseau des cinq déchetteries, et de trois déchetteries mobiles,
- La valorisation des ordures ménagères par incinération et la production d'énergie (électricité et chaleur),
- La valorisation matière de la collecte sélective (après tri) et du verre,
- La valorisation organique.

Organisation du SIETREM

En 2025, le SIETREM est présidé par Christian ROBACHE, Maire de Montévrain et administré par un comité syndical composé de 58 membres titulaires dont 12 vice-présidents. Il s'agit de la dernière année du mandat 2020-2026. Une équipe de 31 agents œuvre au quotidien pour le bon fonctionnement du service public. Pour voir la composition du bureau syndical 2026 - 2032, connectez-vous sur sietrem.fr ou sur l'application mobile SIETREM ■

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention des déchets est un ensemble d'actions mises en œuvre afin d'éviter, de réduire ou de retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribuent aux flux des déchets (prévention quantitative). Elle a également pour objectif de limiter la nocivité des déchets ou/et de leur traitement (prévention qualitative).

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2021/2026 a été établi d'après les objectifs de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), avec les orientations du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et la loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC) ■

FAITS MARQUANTS 2025

> Récupération du textile

En 2025, le nombre de bornes d'apport volontaire s'élève à 99 sur le territoire du SIETREM (4 de plus qu'en 2024). 701 tonnes de textiles d'habillement, linge de maison et de chaussures ont été collectées, triées, réemployées ou recyclées soit une diminution de 3,3% par rapport à l'année précédente.



> Caisson de réemploi

La mise en place d'un caisson de réemploi à la déchetterie de Saint-Thibault-des-Vignes a permis à la Recyclerie de Bussy de récupérer 400 kg de vaisselle et 186 kg de jouets entre septembre et décembre 2025.

Apprentis éco-héros <

Création du kit pédagogique "Les apprentis éco-héros" pour les enfants de CE2. Proposé aux enseignants pour qu'ils l'animent en classe, ce kit d'apprentissage des gestes éco-responsables au quotidien aborde 4 thématiques de la prévention des déchets : le gaspillage alimentaire, le jardinage au naturel, le zéro déchet et la consommation responsable.



UN CAHIER EST DISTRIBUÉ AUX ENFANTS POUR QU'ILS PUISSENT SUIVRE LEUR PROGRESSION



> Autocollant Stop pub

Le taux de boîtes à lettres équipées d'autocollant Stop pub (vu lors de la sensibilisation en porte-à-porte) s'élève à 21,95 %. Pour information, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets a un objectif d'équipement de 35 % en 2031.

> Le déploiement du tri à la source des biodéchets

32 aires de compostage partagé ont été installées en 2025, majoritairement au sein des quartiers.



sietrem.fr

Réduisons nos déchets, compostons !

> Le compostage individuel

L'opération de promotion de compostage domestique, lancée en 2008, se poursuit avec succès : 1 013 composteurs ont été distribués aux habitants du territoire et 587 nouveaux foyers ont été équipés. 167 personnes ont été initiées à cette pratique par le SIETREM et 879 personnes ont été sensibilisées lors des animations grand public.

Le compostage individuel a permis d'éviter 1 491 tonnes de déchets en 2025 ■

> Le compostage partagé

En pied d'immeuble

En 2025, 3 nouveaux sites de compostage partagé en pied d'immeuble ont été installés. Le SIETREM prend en charge l'ensemble des coûts pour initier la démarche (à partir de 10 foyers volontaires par site). 39 référents de site de compostage partagé ont été formés par un organisme de formation au référentiel ADEME et 24 personnes ont été initiées au compostage en pied d'immeuble.

Au total, 2 429 foyers collectifs sont équipés de composteurs, soit 2,1 % des appartements du territoire.

Le compostage partagé en pied d'immeuble a permis d'éviter 43 tonnes de déchets en 2025 ■

Au sein des quartiers

22 nouveaux sites ont été installés en 2025. Le nombre de points de compostage de quartier s'élève désormais à 59 avec au total 443 foyers participants. Les sites bénéficient d'un suivi bimensuel par un prestataire. 145 personnes ont été initiées à cette pratique.

Le compostage partagé de quartier a permis d'éviter 59 tonnes de déchets en 2025 ■



> Le compostage en établissement

Le compostage se poursuit dans les différents établissements du territoire (scolaire, EHPAD, associations...).

7 nouveaux sites ont été installés en 2025. Au total, 71 écoles et établissements à visée pédagogique sont équipés, soit 32 % des écoles.

Comme pour le compostage collectif, le SIETREM prend en charge l'ensemble des coûts à condition que les déchets de restauration scolaire soient déposés dans le composteur et qu'un jardin de démonstration soit créé pour l'utilisation future du compost. 168 élèves ont été formés à la lutte contre le gaspillage alimentaire et au compostage et 57 adultes ont été initiés dans le cadre scolaire ■

À NOTER ...

Le SIETREM accompagne les personnes volontaires en finançant les composteurs individuels à hauteur de 60 % environ, ce qui ne laisse plus que 20 € à la charge des habitants.



BILAN DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE DEPUIS 2008 :

17 019
composteurs ont été vendus

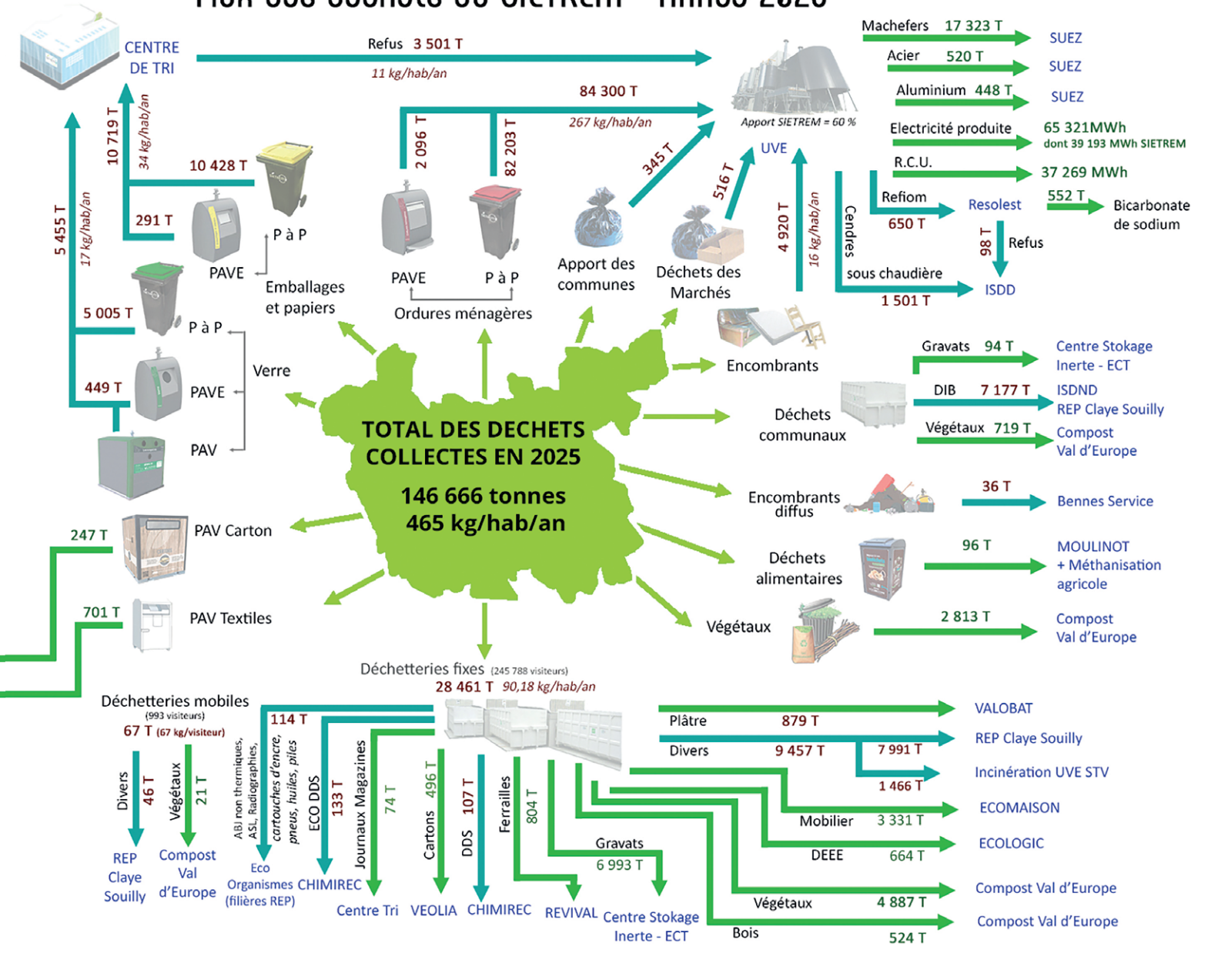
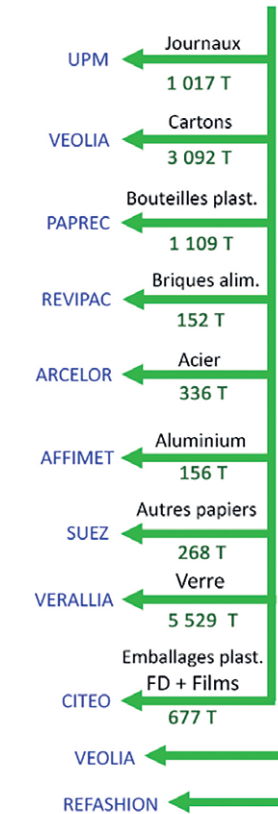
11 533
foyers sont équipés de un ou deux composteurs en habitat individuel

23,8 %
de foyers pavillonnaires du territoire du SIETREM sont équipés de composteurs



Flux des déchets du SIETREM - Année 2025

Population : 315 589 habitants



LA PRÉ-COLLECTE ET LA COLLECTE

Les 31 communes sont entièrement conteneurisées pour la collecte des déchets ménagers résiduels et la collecte sélective.

Plusieurs conteneurs sont fournis aux habitants :

- > Un bac est réservé aux **ordures ménagères résiduelles** (poubelle grenat),
- > Un bac est dédié aux **emballages et aux papiers** (poubelle à couvercle jaune),
- > Un bac est destiné aux bouteilles, pots et bocaux en **verre** (poubelle à couvercle vert).
- > Un bac réservé aux **déchets végétaux** (poubelle à couvercle marron) sur Dampmart.



À noter qu'en 2025, plus de **78 800 bacs d'ordures ménagères**, environ **67 380 bacs dédiés à la collecte des emballages**, près de **61 200 bacs destinés au verre** sont répartis sur tout le territoire et **plus de 1 160 bacs à déchets verts** sur la commune de Dampmart.



Les Bornes d'Apport Volontaire (BAV)

165 BAV aériennes (7 BAV supplémentaires par rapport à l'année 2024) sont installées sur 22 communes.

- **46 %** pour la collecte du verre
- **39 %** pour la collecte des cartons
- **8 %** pour la collecte des emballages et papiers
- **7 %** pour la collecte des ordures ménagères résiduelles ■

Les Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE)

261 Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE) dédiés aux ordures ménagères, aux emballages et papiers et au verre sont installés sur 5 communes du territoire (162 à Montévrain, 84 à Bussy-Saint-Georges, 6 à Bussy-Saint-Martin, 6 à Saint-Thibault-des-Vignes et 3 à Gouvernes) ■



FAITS MARQUANTS 2025

> Lancé dans les écoquartiers de Bussy-Saint-Georges et Montévrain puis à Courtry en 2022, le service de bornes réservées aux grands cartons concerne désormais 12 communes, Brou-sur-Chantereine, Bussy-Saint-Georges, Champs-sur-Marne, Collégien, Courtry, Dampmart, Lognes, Montévrain, Montfermeil, Noisiel, Saint-Thibault-des-Vignes et Vaires-sur-Marne.

Au total, 247 tonnes de grands cartons ont été collectés (soit +33% par rapport à 2024).

> En 2025, le nombre d'abris-bacs réservés aux déchets alimentaires a doublé. Le déploiement de la collecte en apport volontaire dans 7 nouvelles communes a conduit à la mise en place de 47 nouveaux abris-bacs.

13 communes sont équipées d'abris-bacs pour les biodéchets : Brou-sur-Chantereine, Bussy-Saint-Georges, Champs-sur-Marne, Collégien, Dampmart, Ferrières-en-Brie, Gournay-sur-Marne, Gouvernes, Lagny-sur-Marne, Lognes, Montévrain, Montfermeil et Thorigny-sur-Marne.

> La nouvelle organisation de la collecte des encombrants sur rendez-vous a été étendue à 3 nouvelles communes en 2025.

Au total, 16 communes sont concernées fin 2025 : Brou-sur-Chantereine, Bussy-Saint-Martin, Champs-sur-Marne, Chanteloup-en-Brie, Chelles, Collégien, Conches-sur-Gondaire, Courtry, Dampmart, Guermantes, Montévrain, Montfermeil, Pomponne, Saint-Thibault-des-Vignes, Torcy et Vaires-sur-Marne. Soit 53 % de la population du territoire du SIETREM.

L'évolution des tonnages collectés en 2025 (par rapport à 2024)

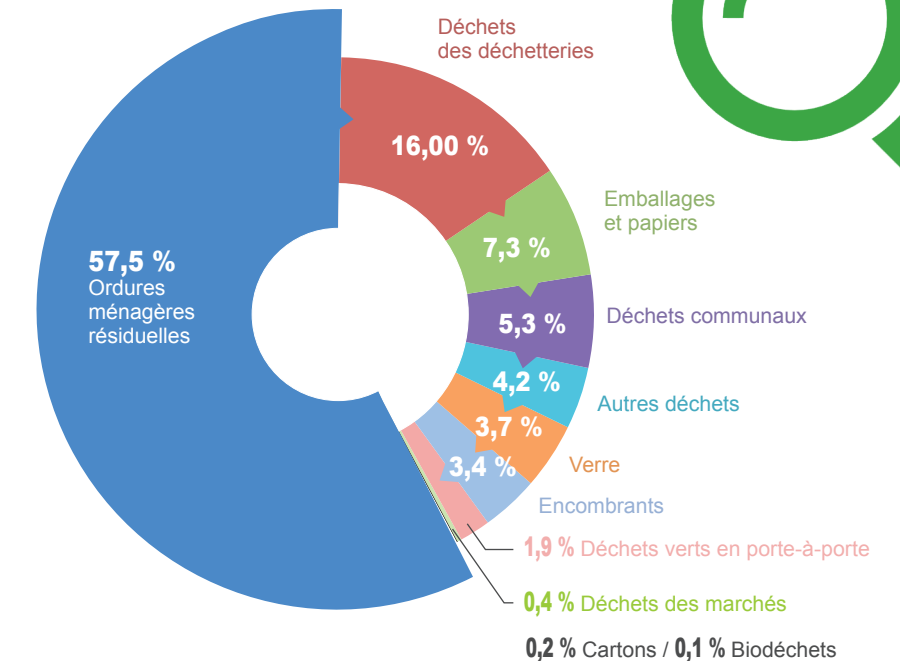
- Ordures ménagères résiduelles : - **1 %**
- Verre : - **2,1 %**
- Emballages et papiers : - **0,1 %**
- Encombrants : - **12,3 %**
- Déchets verts : - **5,9 %**



Quantité de déchets collectés (moyenne par habitant en 2025)

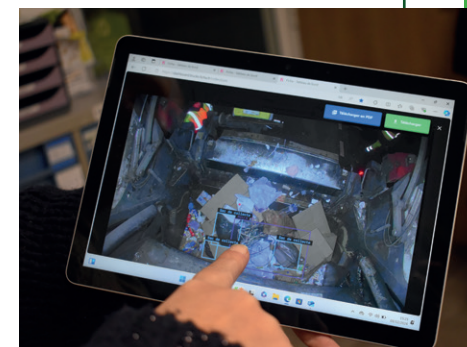
- Ordures ménagères résiduelles : **267 kg/hab**
- Verre : **17 kg/hab**
- Emballages et papiers : **34 kg/hab**
- Encombrants : **16 kg/hab**
- Déchets verts : **9 kg/hab**

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS



L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR IDENTIFIER LES ERREURS DE TRI

Après une année d'expérimentation concluante de l'outil FICHA, le SIETREM a décidé d'équiper 10 camions de collecte sélective de cette technologie dans le cadre du nouveau marché de collectes. Grâce à une caméra embarquée et à l'intelligence artificielle, FICHA analyse les déchets collectés et détecte les erreurs de tri (déchets non conformes, sacs, emballages imbriqués, déchets dangereux, etc.). Les données récupérées par le SIETREM permettent de cibler ses actions de sensibilisation, de contrôler le respect des consignes de collecte et d'évaluer la qualité des déchets acheminés vers le centre de tri ■



5 LE RÉSEAU DES DÉCHETTERIES



Le SIETREM met à disposition de ses habitants un réseau de cinq déchetteries implantées dans les communes de Chanteloup-en-Brie, Chelles, Croissy-Beaubourg, Noisiel et Saint-Thibault-des-Vignes.

- En 2025, **42 263 usagers** se sont rendus dans les déchetteries du SIETREM. Au total, **246 781 visites** ont été enregistrées (+11 % par rapport à 2024).
- Le poids de déchets par visiteur s'élevait à 116 kg en moyenne (-7,4 kg par rapport à 2024). Les apports les plus importants par visiteur sont observés sur Chelles (135 kg/visiteur en baisse de 16 kg/visiteur par rapport à 2024), Chanteloup-en-Brie (128 kg/visiteur, en augmentation de 29 kg/visiteur par rapport à 2024) et Croissy-Beaubourg (116 kg/visiteur, en baisse de 2 kg/visiteur par rapport à 2024) ■

Évolution du règlement des déchetteries

Pour le confort des habitants et afin de faciliter l'accès aux déchetteries, le règlement de ces structures a été adapté avec de nouvelles mesures, effectives depuis le 2 juin 2025.

- la carte d'accès aux déchetteries est délivrée au format dématérialisé, sous la forme d'un QR code. Les démarches pour l'obtenir s'effectuent en ligne sur le site internet du SIETREM via une plateforme dédiée.



Déchetteries mobiles

Le service de déchetterie mobile a été reconduit en 2025 dans les communes de Thorigny-sur-Marne, Dampmart et Courtry. 993 visiteurs se sont rendus à l'une des 14 dates proposées durant l'année. 67 tonnes de déchets ont été collectées ■



- Ouverture en continu de la déchetterie de Noisiel selon les mêmes horaires que les déchetteries de Chanteloup-en-Brie, Chelles et Saint-Thibault-des-Vignes.
- L'accès aux déchetteries est désormais strictement réservé aux véhicules dont la hauteur n'excède pas 2 mètres et dont le Poids Total À Charge (PTAC) est inférieur à 3,5 tonnes.
- L'accès sur les déchetteries du SIETREM est désormais régi annuellement (année civile) selon les conditions suivantes : 60 unités de passage par an (soit jusqu'à 30 m³ par an). 1 unité de passage = 0,5 m³ de déchets.
- Les volumes de déchets apportés autorisés ont été augmentés, passant ainsi à 2 m³ par jour et par foyer (au lieu de 1 m³ précédemment). En cas d'apport important de déchets verts, la quantité totale des apports autorisée est de 3 m³ par jour et par foyer (au lieu de 2 m³ précédemment) ■



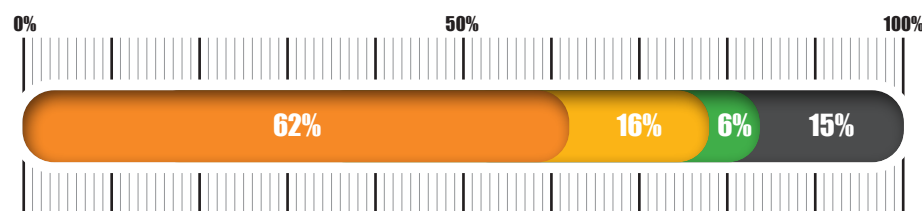
LES TYPES DE DÉCHETS ACCEPTÉS ET LES REPRENEURS ASSOCIÉS

Type de déchets acceptés	Mode de traitement	Poids en kg/hab/an		
		2023	2024	2025
Gravats	ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes)	18,17	21,27	22,49
Déchets verts	Compost Val d'Europe	14,64	17,02	15,55
Encombrants non incinérables	ISDND (Installation de Stockage de Déchets non Dangereux)	29,34	30,27	25,47
Encombrants incinérables	UVE (Unité de Valorisation Énergétique)	3,03	3,72	4,64
Bois	Compost Val d'Europe	0,92	1,62	1,66
Ferrailles	REVIVAL	1,89	2,11	2,55
Cartons	VEOLIA	1,38	1,54	1,57
Journaux / Magazines	VEOLIA	0,33	0,24	0,24
Déchets Dangereux Diffus	CHIMIREC	0,36	0,44	0,34
Autres (Eco-organismes et autres filières de reprise)	ECOLOGIC - ECOMOBILIER - ECODDS - ECOSYSTEM et autres	10,45	11,31	16,22
Textiles (apport volontaire)	REFASHION	2,30	2,33	2,22
Total		82,81	91,87	92,94

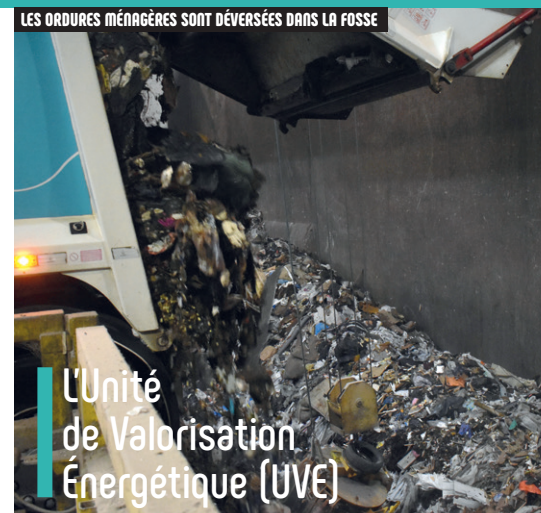
6 LE TRAITEMENT



MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS 2025



- Valorisation énergétique par incinération
- Valorisation matière par recyclage
- Valorisation organique par compostage
- Enfouissement



L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

L'Unité de Valorisation énergétique (UVE) située à Saint-Thibault-des-Vignes dispose de **2 lignes de fours (d'une capacité de 8 tonnes/heure pour la ligne N°1 et de 12 tonnes/heure pour la ligne N°2)** et d'un **groupe turbo alternateur de 10 MW**.

Cet équipement dispose d'une capacité de traitement autorisée de 155 000 tonnes de déchets par an (déchets ménagers et déchets industriels banals).



LE TURBOALTERNATEUR TRANSFORME LA VAPEUR EN ÉNERGIE

sietrem.fr



LES MÂCHEFERS SONT STOCKÉS SUR LE SITE DE L'UVE AVANT D'ÊTRE ACHÉMINÉS VERS DES UNITÉS DE VALORISATION

En 2025, l'unité de valorisation énergétique a été exploitée en Délégation de Service Public du 1^{er} janvier 2025 au 30 décembre 2025 à 12h par la société SUEZ RECYCLAGE VALORISATION ENERGIE et depuis le 30 décembre 2025 à 12h par la société PAPREC Energies 77.

En 2025, l'UVE a produit :

- **65 321 MWh électriques** et vendu **56 045 MWh** à Enedis.
- **37 269 MWh thermiques** qui ont alimenté le réseau de chaleur urbain de Marne et Gondoire Energie.

Les mâchefers sont évacués par transport routier sur différentes unités de valorisation situées en France ■

De trop nombreuses bouteilles de protoxyde d'azote se retrouvent à l'UVE ou au centre de tri, ce qui représente un danger pour les personnels et les équipements. Pour faire face à cette situation, le SIETREM propose aux communes adhérentes de déposer les cartouches de protoxyde d'azote au siège du syndicat (sur rendez-vous). Elles pourront être traitées en toute sécurité par un prestataire spécialisé. En 2025, ce sont 1 615 cartouches et bouteilles qui ont été prises en charge par le syndicat.



EN 2025, PRÈS DE 2800 EXPLOSIONS ONT EU LIEU DANS LES FOURS DE L'UVE

6 LE TRAITEMENT

FAITS MARQUANTS 2025

- Le site a réceptionné un total de 162 389 tonnes de déchets. Le SIETREM perçoit une redevance sur l'ensemble des tonnages extérieurs reçus et/ou incinérés. 95 % des déchets entrants sur l'UVE sont traités sur site.
- Les ordures ménagères collectées en porte-à-porte par le SIETREM représentaient 55,5 % des apports sur l'usine (stable par rapport à l'année précédente). Les conventions passées par le SIETREM avec d'autres collectivités* représentaient 22,5 % des déchets traités. 22% des apports provenaient de clients extérieurs.
- Après 2 années de baisse, la performance énergétique de l'installation est remontée en 2025 pour atteindre 80,1 %. L'objectif de 65 % de performance énergétique permettant de bénéficier d'une TGAP réduite sur l'ensemble du tonnage incinéré est donc atteint.

* L'UVE accueille les collectes du SYCTOM et du SIETOM 77.



Le tri des emballages et papiers



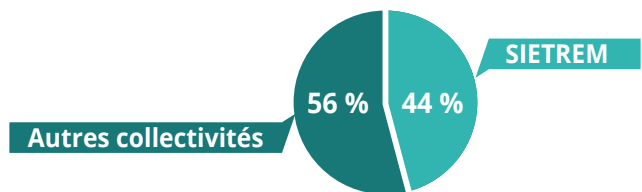
Le centre de tri du SIETREM possède une capacité autorisée pour le traitement de 25 000 t/an de déchets recyclables issus de la collecte sélective.

Il dispose de 174 équipements dont 125 convoyeurs soit 1,258 km et 1 450 m² de passerelles. Le process consiste à réceptionner, trier, manutentionner, regrouper, stocker les déchets avant de les expédier vers les filières de valorisation.

En 2025, le site a réceptionné 24 539 tonnes d'emballages et papiers. Il a accueilli les collectes du SIETREM mais également une partie des collectes du SIETOM de Tournan, du SMITOM Nord et du SYCTOM de Paris (communes de Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne et Noisy-le-Grand) par l'intermédiaire de conventions.

Le site est exploité par la société SEPUR ■

APPORT DES DÉCHETS RECYCLABLES AU CENTRE DE TRI



5 455 tonnes d'emballages en verre ont été déposées sur la plateforme de stockage du verre située à côté du centre de tri. Le verre stocké est ensuite expédié vers une filière de recyclage.

LES TAPIS CONVOIENT LES EMBALLAGES ET PAPIERS TOUT AU LONG DU PROCESS



ÉVOLUTION DES TONNAGES DES MATIÈRES VALORISÉES

	QUANTITÉS EN TONNES	
	2024	2025
Journaux / magazines	1 403	1 017
Cartons	3 286	3 092
Emballages en plastique (bouteilles, flux développement rigides et souples)	1 870	1 786
Briques alimentaires	65	152
Acier	488	336
Aluminium	141	156
Autres papiers	367	268
TOTAL EMBALLAGES TRIÉS	7 620	6 807
TOTAL VERRE	5 554	5 454
REFUS	3 053	3 501

À NOTER ...

Le taux de refus* s'élève à 30,1 % en 2025. Pour améliorer la qualité du tri, des campagnes de communication importantes sont menées tout au long de l'année par le SIETREM.

*refus de tri : déchets indésirables mis par erreur dans le bac de tri.



DES CARACTÉRISATIONS SONT RÉGULIÈREMENT EFFECTUÉES PAR LES ÉQUIPES DU SIETREM ET DU CENTRE DE TRI POUR ANALYSER LES ERREURS DE TRI



Les visites du centre de tri en famille

En complément des visites tout public organisées toute l'année, le SIETREM propose désormais des visites du centre de tri en famille pendant les vacances scolaires. Ces rendez-vous permettent aux petits et grands de découvrir le site dans un cadre convivial, avec des jeux organisés à l'issue de la visite (tri à l'arc, basket tri, la roue du tri...) ■

Apprendre tout en s'amusant

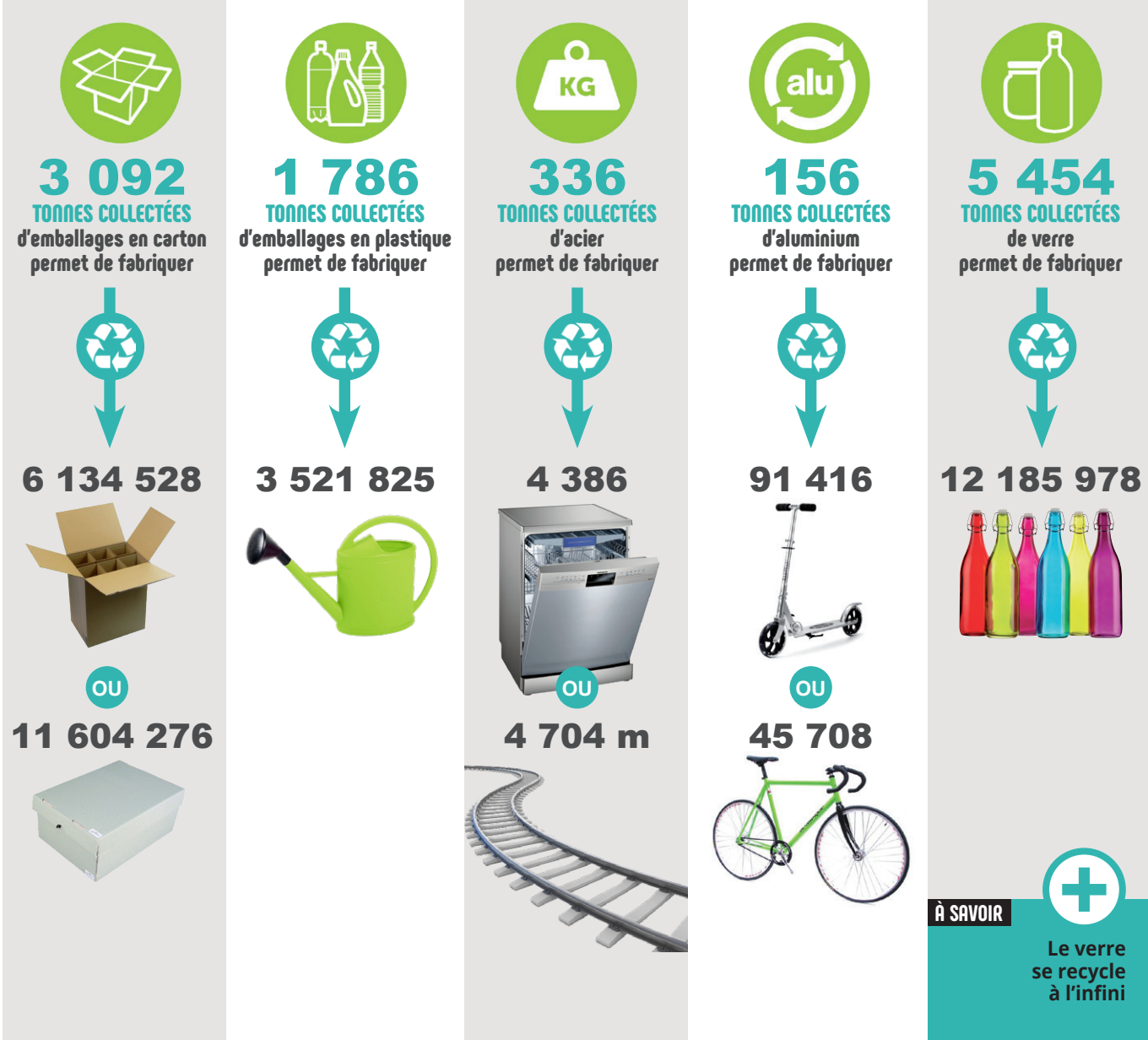
En 2025, le SIETREM a également enrichi son catalogue d'animations ludo-pédagogiques avec un Escape Game interactif sur le thème de la réduction des déchets, du tri et de l'économie circulaire. Ce jeu qui mêle énigmes, réflexions et manipulations permet de sensibiliser les participants aux enjeux de la gestion des déchets. Il est souvent proposé en même temps qu'une visite du centre de tri ■



LA VALORISATION MATIÈRE

Les emballages ont de la valeur, donnons-leur une seconde vie !

LES TONNAGES 2025



2 Les indicateurs économiques

Tous les chiffres de ce chapitre proviennent de la matrice des coûts établie sur les bases de la recommandation de l'ADEME et de l'ORDIF.

DÉCOMPOSITION DU COÛT DU SERVICE PAR POSTE DE DÉPENSE

INDICATEURS ÉCONOMIQUES			2025		2024	
CHARGES	TOTAL EN €	EN € / HAB.	TOTAL EN €	EN € / HAB.		
Charges de structure	1 871 686 €	6 €	2 296 743 €	7 €		
Charges de communication	696 393 €	2 €	705 991 €	2 €		
<i>Dont charges de personnels</i>	<i>361 652 €</i>		<i>363 998 €</i>			
Prévention	428 118 €	1 €	256 643 €	1 €		
<i>Dont charges de personnels</i>	<i>270 808 €</i>		<i>248 607 €</i>			
Charges techniques	41 609 192 €	132 €	39 804 376 €	128 €		
Pré-collecte et collecte	19 009 483 €	60 €	15 239 910 €	49 €		
Transport	1 298 795 €	4 €	1 728 870 €	6 €		
Traitement	21 300 915 €	67 €	22 330 080 €	72 €		
<i>Dont TGAP</i>	<i>2 900 889 €</i>	<i>9 €</i>	<i>2 250 890 €</i>	<i>7 €</i>		
Enlèvement des déchets dangereux			217 492 €	1 €		
Autres charges			288 025 €	1 €		
Total des charges HT	44 605 389 €	141 €	43 063 753 €	138 €		
TVA acquittée	1 745 459 €	6 €	2 557 616 €	8 €		
PRODUITS	TOTAL EN €	EN € / HAB.	TOTAL EN €	EN € / HAB.		
Recettes industrielles	8 630 158 €	27 €	10 907 163 €	35 €		
Soutiens éco organismes	3 437 599 €	11 €	3 040 965 €	10 €		
Aides	28 827 €	0 €	201 500 €	1 €		
Total des produits	12 096 584 €	38 €	14 149 628 €	46 €		
COÛT DU SERVICE PUBLIC / COÛT AIDE TTC	34 254 264 €	109 €	31 471 741 €	101 €		
TEOM / CONTRIBUTION DES USAGERS	34 893 875 €	111 €	31 543 676 €	101 €		
POPULATION	315 589 hab.		310 946 hab.			

DÉCOMPOSITION DES COÛTS PAR FLUX

2025	FLUX DE DÉCHETS											TOTAL
COUTS EN K€	Ordures ménagères résiduelles	Emballages JRM Cartons	Verre	Déchets des déchetteries	Encom-brants	Déchets verts	Déchets des services techniques	Déchets des marchés	Encom-brants diffus	Déchets alimen-taires	Textiles	
Coût complet	22 535	10 423	1 340	4 648	2 227	720	2 100	91	40	425	3	43 064
Coût technique	16 664	6 885	1 280	4 375	1 984	720	2 100	66	40	425	3	32 157
Coût partagé	16 444	4 158	1 227	3 949	1 984	720	2 100	66	40	425	- 8	29 116
Coût aidé HT	16 444	4 158	1 227	3 949	1 984	720	2 100	66	40	396	- 8	28 914
Coût fiscal (TVA acquittée)	1 268	132	23	336	107	34	180	4	0	18	0	2 558
Coût aidé TTC	17 711	4 290	1 250	4 286	2 091	754	2 280	70	40	415	- 8	31 472



3 Produits votés pour la TEOM en 2025

En 2025, le montant moyen de TEOM par habitant sur le territoire du SIETREM est de 111 €. Il reste nettement inférieur aux dernières moyennes nationales (128 €/hab.) et de la Région Ile-de-France (142 €/hab.) connues ■



DÉFINITIONS

- Coût complet :**
total hors taxes des charges d'élimination des déchets ménagers
- Coût technique :**
coût complet diminué des recettes industrielles (ventes matières et énergies)
- Coût partagé :**
coût technique diminué des soutiens des éco-organismes
- Coût aidé HT :**
coût partagé diminué des aides des éco-organismes
- Coût aidé TTC :**
coût aidé hors taxes augmenté de la TVA acquittée

Tout au long de l'année, des analyses sur tous les rejets (gazeux, liquides et solides, issus de l'incinération) sont réalisées.

Les résultats obtenus chaque année sur l'ensemble des analyses sont inférieurs aux valeurs de référence pour l'ensemble des rejets.

Les variations de concentration (faibles) proviennent de la fluctuation de la nature des déchets.

Ces analyses sont faites en continu, semestriellement et annuellement, et sont adressées, pour contrôle, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT) de Seine-et-Marne ■



sietrem.fr

Surveillance de l'impact au voisinage de l'UVE

Les prélèvements ont été effectués entre le 28 mai et le 26 juin 2025 sur les 8 points de prélèvement (2 points-témoin et 6 points en zone de retombée maximale en rapport avec les vents dominants). L'ensemble des analyses a été confié au BUREAU VERITAS.

Les points-témoin sont situés à Brou-sur-Chantereine et Guermantes, les points de mesure en zone de retombée maximale sont situés à Lagny-sur-Marne, Pomponne, Saint-Thibault-des-Vignes et Torcy ■

REJETS ATMOSPHÉRIQUES

Les rejets atmosphériques sont analysés en cheminée depuis 2003. En 2017, l'usine s'est dotée d'un système de mesure en continu des fumées sur chacune des lignes. Il s'agit d'un système d'échantillonnage associé à une cartouche absorbante. Celle-ci permet de prélever sur une durée de 4 semaines environ les éléments sur les dioxines (PCDD) et les furanes (PCDF). Les cartouches sont ensuite envoyées en laboratoire pour analyse.

Les performances de l'usine restent remarquables avec des concentrations en polluants largement inférieures aux normes ■



À NOTER ...

Pour connaître les résultats précis, reportez-vous au rapport d'activité administratif en ligne sur le site internet www.sietrem.fr, rubrique téléchargez... consultez – Les rapports d'activités



REJETS AQUEUX

En 2024, le délégataire a entamé une démarche de gestion de l'eau visant à supprimer les rejets aqueux dans la Marne. Depuis mi-2024, toutes les « eaux propres » qui peuvent être rejetées dans la Marne en application de l'arrêté préfectoral du 01 juillet 2011 sont réinjectées dans le process, limitant ainsi les prélèvements d'eau dans le milieu naturel (eau potable et eaux industrielles).



Ainsi, en 2025, l'objectif de 0 m³ de rejet en Marne a été atteint ■

LA COMMUNICATION ET LA SENSIBILISATION : UNE PRIORITÉ POUR LE SYNDICAT

La stratégie de communication est déterminée en fonction des objectifs définis par le Bureau Syndical. Les actions et missions qui en découlent sont pilotées par la Direction de la communication du SIETREM.

La communication a pour objectif de faire connaître et de valoriser les actions et la politique du SIETREM en matière de gestion des déchets. Différents outils sont créés afin d'informer et de sensibiliser la population à la réduction et au tri des déchets. En plus des nombreux outils « papier » à disposition de la population tels que les guides, plaquettes, adhésifs, affiches..., le site internet et

l'application mobile du SIETREM centralisent toutes les informations dont les habitants ont besoin. Pour être toujours plus réactif et proche du public, de nombreux messages sont régulièrement postés sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et LinkedIn. Ponctuellement, des animations événementielles sont organisées par le syndicat et, à la demande des collectivités adhérentes, le SIETREM participe très régulièrement à des festivités municipales ou intercommunales pour informer et sensibiliser les habitants à la prévention, au tri et à la bonne gestion de leurs déchets. De nombreuses actions pédagogiques sont menées, notamment à destination des enfants afin de les sensibiliser aux bons gestes dès le plus jeune âge ■



FAITS MARQUANTS 2025

- Campagne de communication sur le lancement du service de collecte des encombrants sur rendez-vous à Collégien, Pomponne et Torcy
- Campagne de communication sur l'évolution du règlement des déchetteries
- Campagne de communication positive en porte-à-porte pour féliciter les bons trieurs
- Campagne de communication sur le remplacement du N° Vert par l'Info SIETREM
- Campagne de communication sur le tri du verre
- Campagne de communication sur le tri des biodéchets
- Organisation d'événements sur le tri des piles et sur les déchets chimiques
- Organisation de l'événement « le textile sous toutes ses coutures »

TOUTE L'ANNÉE, LES ÉCO-AGENTS RENCONTRENT LES HABITANTS POUR ÉCHANGER AVEC EUX SUR LA BONNE GESTION DES DÉCHETS



Les animations scolaires

Le SIETREM propose aux collectivités adhérentes des animations scolaires qui se déroulent en classe, en présence de l'enseignant. Les interventions se déroulent en deux sessions : 1^{ère} session sur la prévention et l'incinération des déchets – 2^e session sur le tri des déchets et le recyclage (soit 2 fois une heure et demie).

3 137 élèves ont suivi les deux sessions de sensibilisation, dont 2 677 élèves de primaire ■

Les animations en centres de loisirs

Le SIETREM propose aux collectivités adhérentes durant les vacances scolaires des animations adaptées aux enfants de cycle 3 (CM1, CM2 et 6^e) dans les centres de loisirs. Ces structures sont contactées en début d'année ainsi qu'une semaine avant chaque période de vacances scolaires. L'objectif étant d'aborder la thématique du tri à travers le jeu.

En 2025, 694 enfants ont été sensibilisés à la prévention et au tri des déchets contre 295 enfants en 2024 (soit un taux d'évolution de + 135 %) ■



- Animations autour de la fresque des déchets
- Participation aux journées européennes du patrimoine
- Organisation de sessions d'escape game suite aux visites du centre de tri
- Création de nouveaux jeux pédagogiques (roue du tri et jeu de l'oie)
- Communication sur les PAVE et pose de panneaux pour sensibiliser à l'interdiction des dépôts sauvages
- Traduction en anglais du site internet
- Réfection des signalétiques des BAV aériennes



Les visites des équipements

En 2025, le centre de tri a accueilli 980 personnes dont :

- **210 visiteurs** lors de la journée du patrimoine,
- **305 visiteurs** à l'occasion des visites tout public,
- **465 élèves scolarisés** dans des établissements du territoire.

À NOTER ...

Cette année, aucune visite de l'Unité de Valorisation Énergétique n'a été organisée. Le SIETREM privilégie les visites du centre de tri, qui dispose d'un parcours pédagogique et ludique spécialement conçu pour accueillir le public dans des conditions optimales ■

La sensibilisation lors des événements

À la demande des communes, les éco-agents participent ponctuellement à des manifestations municipales pour sensibiliser les habitants à la bonne gestion des déchets. À l'occasion de certaines opérations nationales (semaine européenne de la réduction des déchets, semaine du développement durable...), le SIETREM organise des événements sur tout le territoire.

Au total, 3 040 personnes ont été sensibilisées dans 17 communes différentes (contre 2 280 personnes sensibilisées en 2024, soit une évolution de + 33 %). Les éco-agents ont participé à 41 événements, contre 35 en 2024.

À NOTER ...

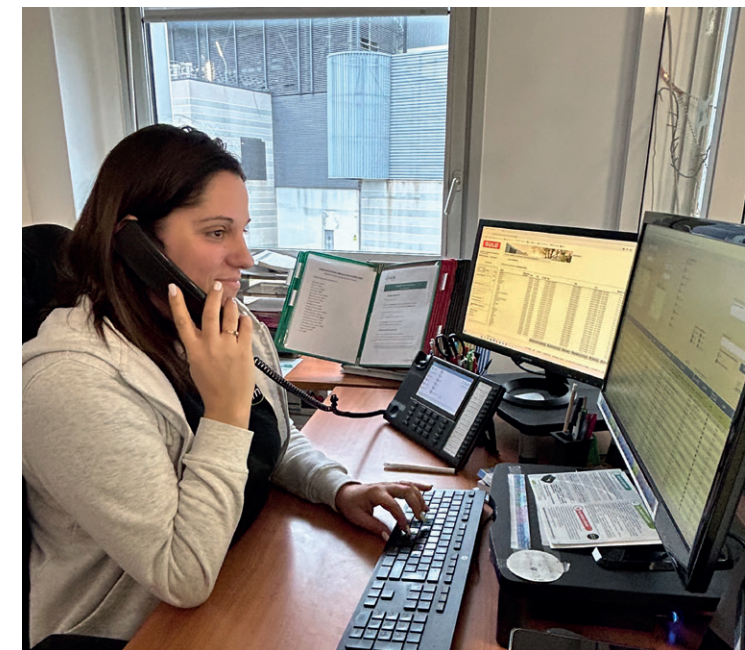
L'année 2025 a aussi été marquée par l'organisation de l'évènement « Le textile sous toutes ses coutures ». Cette journée dédiée au tri et au réemploi du textile s'est déroulée au siège du SIETREM le 24 mai 2025. 125 visiteurs y ont participé ■



Les sensibilisations en porte-à-porte

Au cœur du métier d'éco-agent, la sensibilisation directe de l'usager « en porte-à-porte » est l'opération principale de communication de proximité. Elle consiste à se rendre chez les habitants afin de leur fournir les informations ainsi que toute la documentation nécessaire sur la bonne gestion de leurs déchets, les consignes de tri et les services proposés par le SIETREM pour l'évacuation de leurs déchets ménagers.

En 2025, les éco-agents sont intervenus auprès de 20 187 foyers, principalement en porte-à-porte, et ont pu sensibiliser oralement les habitants dans 8 374 logements où quelqu'un était présent ■



L'info SIETREM

Le service info SIETREM est à la disposition des usagers du SIETREM pour répondre aux diverses réclamations, dotations-maintenance de conteneurs, questions sur le tri, horaires d'accès en déchetteries... Il gère également les mails et les courriers des habitants.

En 2025, 20 548 appels, mails et courriers ont été gérés par ce service ■

Les actions dans les locaux propreté

Lors de cette année 2025, les éco-agents se sont rendus dans 15 communes du territoire pour effectuer un diagnostic de l'état des bacs et afficher les consignes de tri des déchets au dessus de chaque poubelle dans 189 locaux propreté des résidences ■



Le numéro change, pas le service !

Dans une démarche de réduction et de maîtrise des coûts, le SIETREM a souhaité remplacer le numéro vert par une ligne fixe classique depuis avril 2025. En effet, ce numéro, qui était à la disposition des habitants depuis de nombreuses années, représentait un coût important pour la collectivité. Ce changement n'a pas d'incidence pour les habitants puisque de nos jours, l'ensemble des abonnements téléphoniques inclut les appels illimités vers les numéros fixes. Le service reste le même que celui en vigueur auparavant. Les habitants peuvent contacter le service info SIETREM au **01 60 07 09 19** pour toutes demandes relatives aux consignes de tri, pour signaler un problème de collecte, pour réparer ou changer un bac... ■

Je ne jette pas, je trie !



Z.A.E. Marne et Gondoire
3, rue du Grand Pommeraye
77400 Saint-Thibault-des-Vignes

sietrem.fr

info@sietrem.fr – 01 60 07 09 19

